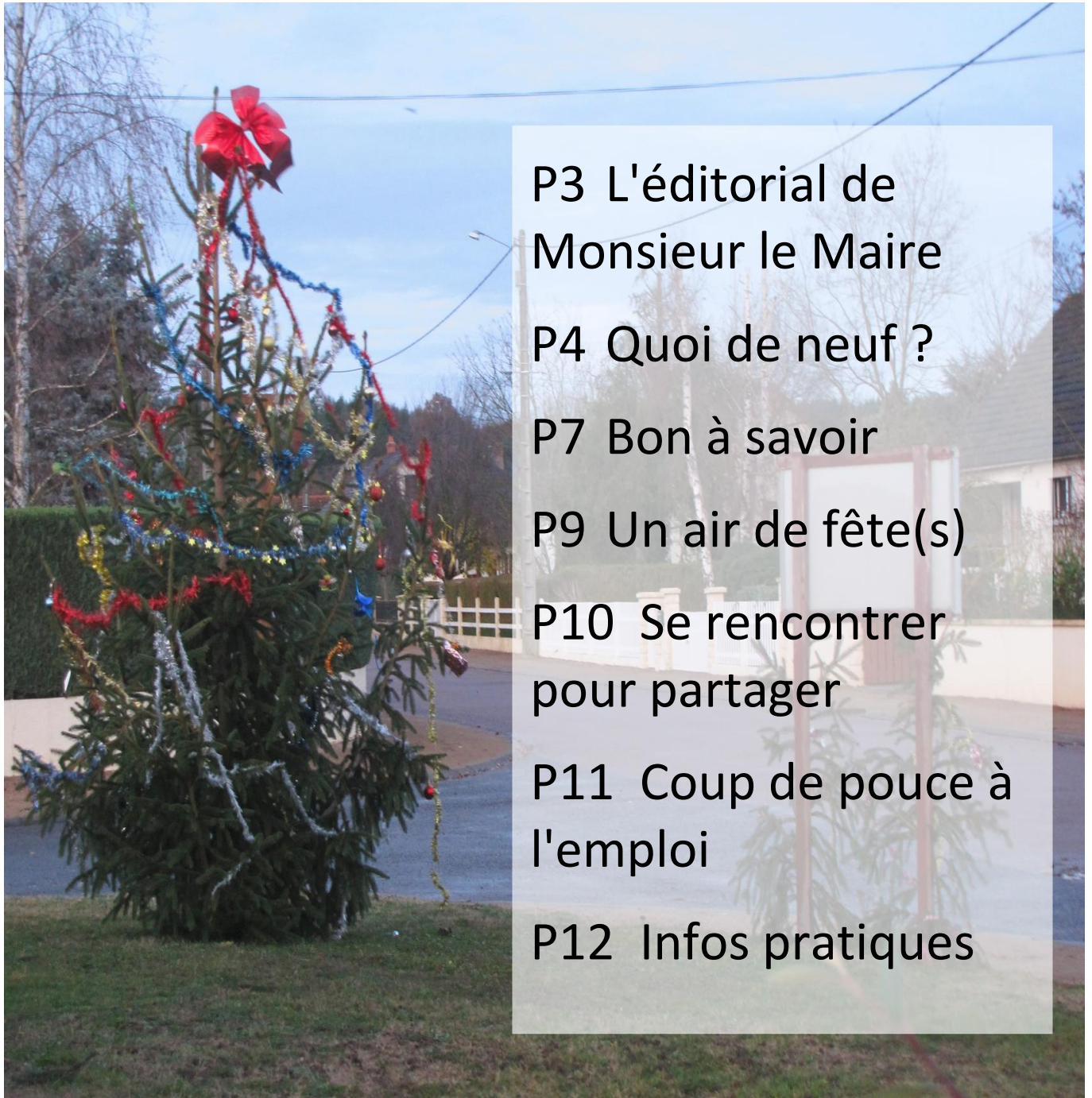


Le Petit Meaulne n°8

Votre bulletin municipal de décembre 2011





Restez informés !

Rendez-vous sur le site de Meaulne (cherchez "meaulne" dans google) ou tapez l'adresse suivante : meaulne2008.over-blog.com



L'année s'achève dans une ambiance morose où les Etats d'Europe risquent de voir leur "note" baisser. En France, l'Etat a mis en place une politique d'austérité que les collectivités subissent déjà : les subventions se font de plus en plus rares et les taxes imposées de plus en plus nombreuses.

Parallèlement, les réformes se succèdent et réduisent les capacités d'action de nos communes.

Ainsi, la réforme de la taxe professionnelle en 2009 a-t-elle réduit l'autonomie financière des communes en transformant une simple taxe en diverses taxes et dotations que nous, collectivités, ne pouvons plus entièrement maîtriser.

Plus récemment, la Communauté de communes du Pays de Tronçais vient de voter, pour le 1^{er} janvier 2012, le passage à la Fiscalité professionnelle unique qui consiste à transférer vers la Communauté de communes ce qui restait de la taxe professionnelle des communes. Pour la Communauté de communes, cela se traduit par des dotations plus importantes de l'Etat et l'obligation de reverser une attribution de compensation aux communes. Pour la commune, cela signifie toutefois la fin de sa capacité à agir sur l'évolution de la fiscalité professionnelle. Les communes ne sont pas les seules concernées par ces réformes puisque les Conseils régionaux et généraux sont dans une situation plus sérieuse.

De plus, dans un contexte où les dotations d'Etat sont gelées, comprenons bien que l'argent donné aux uns est retiré aux autres.

Malgré cette situation, Meaulne peut encore maintenir le cap et poursuivre sa politique d'investissements. En effet, cette fin d'année a été marquée par des aménagements divers répondant aux besoins les plus directs de nos concitoyens. Ceux ci vous sont présentés dans ce journal et visent à améliorer votre quotidien, faisant de Meaulne un village toujours accueillant et dynamique.

Et comme les fêtes de fin d'année approchent, je vous invite à en profiter en famille ou entre amis et d'y partager des sentiments simples mais essentiels.

Pierre-Marie Delanoy

QUOI DE NEUF ?

Voici le résumé des principaux travaux réalisés ou en cours de réalisation à Meaulne, depuis notre dernier bulletin municipal.

☑ La démolition des "garages Jaillet"



Et voilà, les garages Jaillet sont démolis... quelle belle vue sur le village !



Ultérieurement **lors de l'aménagement de la Place de l'Eglise, le jardin de la cure et l'emplacement des garages seront transformés...** suite au deuxième contrat d'aménagement de bourg (Cf. article CCAB p.8).

☑ Les allées du cimetière

Les travaux de confection d'allées dans le cimetière sont terminés. Dorénavant **sont bitumées deux allées ainsi que l'accès au columbarium.** Deux autres allées sont quant à elles gravillonnées. A noter que la commune de Vitray, qui comme vous le savez ne possède pas de cimetière, contribue financièrement à cette réalisation. Merci à elle.

☑ **L'abribus du carrefour du Cheval Blanc**



avant



après

L'abribus a été refait afin de permettre aux usagers du bus, dont les collégiens et lycéens, de pouvoir enfin **s'abriter correctement des intempéries**.

☑ **Création de "parcs à poubelles"**



Une dalle en béton et un entourage en bois ont été mis en place afin d'accueillir les bacs à ordures ménagères dans les hameaux de notre commune.



☑ **Les travaux de restauration de l'Eglise sont enfin terminés**

☑ **Un nouveau four électrique a été installé dans la salle des fêtes**

☑ **Les travaux au bord du canal, annoncés dans la dernière édition du *Petit Meaulne*, ont été réalisés**

☑ Réfection des trottoirs du lotissement



Les trottoirs du lotissement des Deux Rivières sont en cours de rénovation.

Ceux de la rue des Deux Rivières, de la rue des Chênes et de la rue du Confluent sont terminés.

La stabilisation du revêtement utilisé se fera avec le temps, comme pour la Place de l'Aumance.



Ces travaux vont se poursuivre, puisque d'ores et déjà une autre tranche est prévue pour 2012.

☑ Mise aux normes du terrain de basket derrière la mairie

Le terrain de basket a été remis en état par un nouveau marquage au sol et des paniers mis aux normes.



☑ Les travaux à venir :

- **Clôtures du terrain de boules** : Dans quelques semaines, c'est au tour du terrain de "La Boule meulnoise" d'être en travaux. Ceux-ci consisteront à remplacer les fondations et la clôture.
- **Façade du Cheval Blanc** : Poursuite des travaux de rénovation : la façade côté Bar-Tabac connaîtra une nouvelle jeunesse rendant l'accès encore plus accueillant.

❖ L'isolation des logements

Aujourd'hui où la hausse de l'énergie est régulière, bien isoler sa maison, c'est avant tout bien se protéger du froid mais aussi faire des économies. Voici **quelques conseils** techniques :

- ✓ Dans le grenier, 24 à 30 cm de laine de roche sont indispensables sous toiture ou sur plancher (puisque la chaleur quitte avant tout la maison par le toit) ;
- ✓ Une ventilation dans les pièces humides permet de réduire la sensation de froid dans la maison ;
- ✓ Ultérieurement, sur les murs, même anciens, 10 cm de laine de roche renforcent l'isolation ;
- ✓ Les huisseries sont double vitrées.

Pour réduire la facture, on peut essayer de :

- ✓ Limiter le chauffage à 19° dans les pièces à vivre au lieu de 20° (soit une économie de 7% sur la consommation de chauffage) ;
- ✓ Abaisser la température dans les pièces non utilisées.

Effectuer des travaux a un coût, nous vous conseillons donc de les réaliser sur plusieurs années en fonction de vos ressources.

Sachez également que **le Conseil général peut vous apporter une aide technique et financière**, n'hésitez pas à le contacter.

❖ Plan canicule, des mesures à prendre dès aujourd'hui

Le plan canicule s'appuie sur le repérage des individus dits "à risque", grâce à un registre tenu par les communes et qui recense les personnes fragiles ou isolées. Quant aux alertes, elles se basent sur des prévisions météorologiques.

Cette année a été marquée par de fortes périodes de chaleur qui, par bonheur, n'ont pas eu de conséquences néfastes. Toutefois, il est à craindre que ces périodes de fortes températures se reproduisent dans les prochaines années.

Ainsi la mission des communes est double : vous informer en cas de canicule et constituer un registre confidentiel des personnes volontaires pour être contactées en cas de canicule. Cette liste confidentielle est conforme avec la loi n°78.17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En cas d'alerte canicule, il est impératif de pouvoir vous joindre.

Sans réponse de votre part, nous nous devons d'engager des démarches de secours. **Si vous êtes intéressé(es), il vous suffit de vous rendre en mairie afin de retirer un formulaire. Ce formulaire peut être rempli par la personne concernée ou son représentant légal, un parent ou un proche, un professionnel.**

❖ Un nouveau CCAB pour Meaulne, qu'est-ce que c'est ?

Meaulne vient d'obtenir de la Communauté de communes la mise en place d'un deuxième contrat d'aménagement de bourg (CCAB) afin d'achever les travaux de centre bourg, tout en y associant de nouveaux objectifs.

Ce CCAB intégrera donc l'aménagement :

⇒ de la Place de l'Eglise,

⇒ de la rue du Lavoir et du haut de la rue des Dames, avec l'intention d'y favoriser le ralentissement des véhicules,

⇒ des entrées de bourg, dans le but de mieux les visualiser et les sécuriser.

Ce CCAB est financé par la Communauté de communes et le Conseil général.

2012 sera l'année du choix de l'architecte puis des études obligatoires et 2013 le début probable des travaux.

❖ Taxe sur le foncier non bâti :

Comme l'avait décidé le Conseil municipal lors d'une délibération du 20 avril 2011, **les taux n'ont pas été augmentés par la commune**. Or, vous avez pu constater sur vos feuilles d'imposition que **des augmentations étaient visibles**. Il s'agit de réformes entreprises par l'Etat.

Cette situation s'explique par :

- d'une part, l'augmentation annuelle par l'Etat des bases fiscales (1,8% prévue actuellement par l'Etat),
- d'autre part, un recalcul des taux de référence en fonction du transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une partie des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat. Ce recalcul de l'Etat correspond à une hausse de 3,5% pour la taxe d'habitation, et de 4,8% pour le foncier non bâti.

Enfin, est à rappeler le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation sur la part communale.

Ainsi donc, **toutes les augmentations visibles sont le résultat des réformes entreprises par l'Etat**.

Heures d'ouverture du Petit Casino :

Depuis l'arrivée des **nouveaux gérants**, Annie et Thierry Desrier, les heures d'ouverture du magasin sont les suivantes :

⇒ lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 7h30 à 12h30 et 15h à 19h30

⇒ dimanche : 8h30 à 12h30.

UN AIR DE FÊTE(S)



Organiser la fête des voisins est très simple... il suffit de le décider ! Et, le jour de la fête, tout le monde participe à la convivialité en apportant quelque chose à boire ou à manger.

L'organisation est légère et elle ne dépend que de vous : vous êtes les véritables acteurs de son succès. Le lieu est facile à trouver : la cour, le jardin de votre maison, votre appartement ou la rue si vous n'avez pas d'autres espaces.

Si vous n'avez encore jamais cultivé l'art du "bien voisinier", lancez-vous en 2012. Rendez-vous le vendredi 25 mai 2012. Et que cette fête soit le point de départ d'un nouvel art de vivre ensemble.

<http://www.immeublesenfete.com/>

Pour la 3^{ème} année consécutive, notre village participe au concours "Villes et villages étoilés" organisé par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et l'Environnement Nocturne)



Lors de la 2^{ème} édition en 2010, la commune de Meaulne s'est vue attribuer une 3^{ème} étoile (3 sur 5) en récompense des efforts consentis pour le respect de la nuit.

Un panneau label "Village Etoilé" sera prochainement installé aux entrées du village.

Il nous faut donc poursuivre nos efforts afin d'obtenir une 4^{ème} étoile. Cela passe aussi par une maîtrise des illuminations de Noël pour chacun d'entre nous.

Comme chaque année, une récompense des maisons décorées sera attribuée lors du concours local.

Inscrivez-vous au concours gratuit **avant le 23 décembre 2011** en complétant le formulaire ci-dessous (à retourner en mairie), ou en l'envoyant par mail à mairie.meaulne@orange.fr ou bien encore en téléphonant au 04 70 06 95 34.

Je soussigné, M^{me} / M..... habitant
au..... désire s'inscrire
au concours communal des maisons décorées pour Noël.
Le / / 2011, à Meaulne. (Signature)

INVITATION

*Pierre-Marie DELANOY, Maire de Meaulne
et les membres du Conseil Municipal vous
attendent pour la traditionnelle cérémonie
de présentation des vœux pour la nouvelle
année*

***le samedi 7 janvier 2012
à 17h***

à la salle des fêtes "Alain Fournier"



LASER 03 *emploi*

UN SALARIÉ ABSENT
UN SURCROÎT D'ACTIVITÉ
DES TRAVAUX URGENTS À RÉALISER



LASER 03

**LA SOLUTION
À VOS BESOINS
DE PERSONNEL**



- ENTRETIEN ESPACES VERTS
- AGENT DE COLLECTIVITÉ
- PERSONNEL DE CANTINE
- TRAVAUX DE VOIRIE
- MANUTENTION
- MANOEUVRE

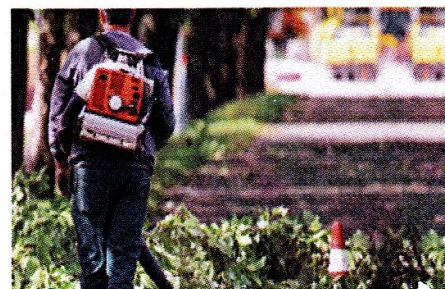
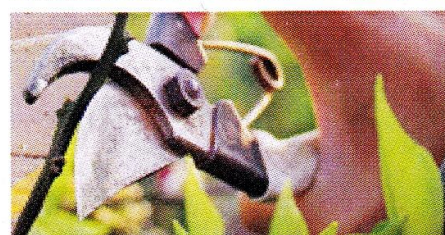
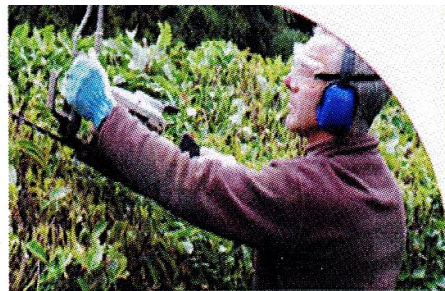


- UN SERVICE DE QUALITÉ
- UNE RÉPONSE IMMÉDIATE
- UNE PRESTATION COMPLÈTE

MONTLUCON
6 Rue des Anciennes Boucheries
Tel 04 70 08 21 51



+ d'infos sur : www.laser-emploi.fr



INFOS PRATIQUES

Mairie de Meaulne : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

✉ mairie.meaulne@orange.fr

Site : <http://meaulne2008.over-blog.com>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanences des élus (maire ou adjoints)

> tous les samedis de 10h à 12h

Ecole maternelle :

9, place de l'Eglise ☎ 04 70 06 98 75

Ecole primaire :

14, place de la Mairie ☎ 04 70 06 92 12

Relais Assistantes Maternelles (RAM), Accueil de loisirs (AL), Centre Social, Halte Garderie Itinérante :

7, chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

✉ centre.social.meaulne@wanadoo.fr

www.centres-sociaux-allier.com/meaulne

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardi et jeudi : 9h-12h

> **AL** : Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires : 7h00-9h et 16h45-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne

> **Halte Garderie Itinérante "Les Ch'tites Canailles"** : Tous les vendredis 13h30-19h00

Bibliothèque : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée)

Tous les mercredis : 14h-15h30 du 1^{er} avril au 1^{er} septembre, sinon 13h30-15h15

Responsable : M^{me} BODARD

Médecin : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87
(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4 route d'Hérisson ☎ 04 70 07 22 57

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et un samedi par mois

Infirmières : M^{me} Marie-Ange ROTH et M^{lle} Mélanie VENUAT

4 route de Paris ☎ 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; Samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

L'Agence Postale Communale :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h
mercredi et samedi : 10h-12h

Courrier relevé à 13h, le samedi à 11h.

Déchetterie de Vallon-en-Sully :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h